



Nivillac Flash Infos

Juin 2014

Édito du Maire

Chères Nivillacoises, chers Nivillacois,

Le 23 mars dernier, lors des élections municipales, vous avez été plus de 62% à avoir accordé votre confiance à la liste « Ensemble pour Nivillac » pour les 6 ans à venir, et je tiens à vous en remercier très sincèrement. Je suis le Maire de toutes et de tous sans distinction.

Les commissions municipales et intercommunales ont été constituées et se sont mises au travail très rapidement, dans un esprit d'ouverture et de concertation.

Les annonces de baisse des dotations de l'état, largement relayées par la presse, ne vont pas nous faciliter la tâche. Comme annoncé, nous devons céder certains biens communaux pour retrouver des marges financières si nous voulons continuer d'investir.

Le chantier de la « Mairie – Médiathèque – Agence postale » avance bien, malgré quelques retards, nous envisageons d'y emménager avant l'hiver.

Nous relançons les études du Plan Local d'Urbanisme, avec la volonté d'aboutir courant 2015.

Pour ce qui est du projet de groupe scolaire public, le cabinet d'architecte travaille à la finalisation des plans et études nécessaires.

A l'approche de l'été, je vous souhaite de bonnes vacances et beaucoup de soleil dans les cœurs.

Alain GUIHARD
Maire de NIVILLAC

Sommaire :

- Édito du Maire p.1
- Dates des prochains CM p.1
- Permanences des Élus p.1
- Résumés des précédents Conseils municipaux p. 2 à 4
- Le mot du Forum p.4
- Mot de l'opposition p.4
- Le mot du Policier municipal p.5
- Le mot du RAM- Multi-accueil p.5
- Le mot du Jardinier p.5
- Le mot de l'État-civil p.5
- Informations associatives p. 6-7
- Calendrier des manifestations p.7
- Arc Sud Bretagne p. 7-8

CONSEILS MUNICIPAUX EN SALLE DU CONSEIL à 20h00

Lundi 07 juillet 2014

Lundi 1^{er} septembre 2014

Lundi 06 octobre 2014

Lundi 03 novembre 2014

Lundi 1^{er} décembre 2014



QR-Code pour smartphone :
Lien direct vers
le site nivillac.fr

Permanence des Élus :

- Monsieur le Maire : Vendredi de 9h00 à 12h00
(sauf le dernier vendredi du mois)
- Mme DENIGOT : Mercredi de 14h00 à 17h00
- Mme PHILIPPE : Vendredi de 10h00 à 12h00
- M. Guy DAVID : Lundi de 16h00 à 18h00
- Mme GICQUIAUX, M. OILLIC et M. DAVID Gérard :
sur rendez-vous uniquement

Extraits du Conseil Municipal du 30 mars 2014**1. ÉLECTION DU MAIRE**

Seul M. GUIHARD Alain se porte candidat au poste de Maire, **il est élu la majorité absolue. Il est proclamé Maire de NIVILLAC.**

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité et sur proposition de Monsieur le Maire, la création de **6 postes d'adjoints.**

3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Un appel à candidatures est effectué. Seule la liste « Ensemble pour Nivillac », composée de 6 élus, déclarait se porter candidate : Mme DENIGOT Béatrice, Mr OILLIC Jean-Paul, Mme PHILIPPE Jocelyne, Mr DAVID Guy, Mme GICQUIAUX Cécile, Mr DAVID Gérard. Elle est élue **à la majorité absolue.**

Extraits du Conseil Municipal du 14 avril 2014**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES**

SIVOM : titulaires, Alain GUIHARD, Béatrice DENIGOT ; suppléante, Cécile GICQUIAUX.

Eau du Morbihan : Alain GUIHARD, Gérard DAVID.

Morbihan Énergies (SDEM) : Jérôme SEIGNARD, Julien BOCÉNO.

Syndicat Intercommunal du Port de Plaisance de Folleux : Isabelle DESMOTS, Gérard DAVID.

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) : Yolande AMELINE, Chantal PERRAUD, Guy DAVID, Béatrice DENIGOT, Cécile GICQUIAUX.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Basse Vilaine : Alain GUIHARD.

Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : Béatrice DENIGOT.

Conseil Portuaire de La Roche-Bernard : titulaire, Chantal PERRAUD ; suppléante, Jocelyne PHILIPPE.

Conseil Portuaire de Folleux : titulaire, Gérard DAVID ; suppléante, Evelyne HUGUET.

Sécurité Routière, élu référent (ERSR) : titulaire, Julien BOCÉNO ; suppléante, Cécile GICQUIAUX.

Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine : Nathalie GRUEL.

Correspondant « Défense » : Jean-Paul CHATAL.

DÉLÉGATION DU MAIRE AUX SIX ADJOINTS SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

Mme DENIGOT Béatrice, 1^{re} adjointe : Action sociale - Solidarité

M. OILLIC Jean-Paul, 2^e adjoint : Voirie - Bâtiments - Matériel - Assainissement

Mme PHILIPPE Jocelyne, 3^e adjointe : Urbanisme - Culture
M. DAVID Guy, 4^e adjoint : Finances - Agriculture - Environnement

Mme GICQUIAUX Cécile, 5^e adjointe : Enfance jeunesse - Affaires scolaires - Communication

M. DAVID Gérard, 6^e adjoint : Sport- Loisirs - Vie associative
Les élus de la liste « Nivillac Nouveau Cap » soulignent le risque de conflit d'intérêt entre les délégations accordées à Mme Philippe en matière d'urbanisme et le fait que son mari soit notaire. M. GUIHARD répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ces délégations à un élu et l'activité professionnelle de l'époux.

COMMISSIONS MUNICIPALES

• **Commission « Finances » : le Maire, Alain GUIHARD - Les six adjoints** (Béatrice DENIGOT, Jean-Paul OILLIC, Jocelyne PHILIPPE, Guy DAVID, Cécile GICQUIAUX, Gérard DAVID), et Pierre PRAT.

• **Commission « Subventions » : Gérard DAVID, adjoint délégué**, Yolande AMELINE, Isabelle DESMOTS, Guy DAVID, Jocelyne PHILIPPE, Françoise PANHELLEUX, Yannick BOUSSEAU, Jocelyne BOMPOIL.

• **Commission « Urbanisme » : Jocelyne PHILIPPE, adjointe déléguée**, Jean-Paul OILLIC, Laurent LORJOUX, Marie-Noëlle GERARD-KNIGHT, Jean-Yves BRIAND, Guy DAVID, Gérard DAVID, Françoise LEVRAUD, Yolande AMELINE.

• **Commission « Voirie - Bâtiments - Matériel - Assainissement » : Jean-Paul OILLIC, adjoint délégué**, Jean-Paul CHATAL, Jean-Claude FREOUR, Françoise PANHELLEUX, Jean-Yves BRIAND, Nicolas CHESNIN, Isabelle DESMOTS, Gérard DAVID, Marie-Noëlle GÉRARD-KNIGHT, Julien BOCÉNO.

• **Commission « Sport - Loisirs - Vie associative » : M. DAVID Gérard, adjoint délégué**, Yannick BOUSSEAU, Jérôme SEIGNARD, Nathalie GRUEL, Patrick MUELA, Claire-Lise PERRONNEAU.

• **Commission « Agriculture - Environnement » : M. DAVID Guy, adjoint délégué**, Françoise LEVRAUD, Jean-Paul CHATAL, Isabelle DESMOTS, Evelyne HUGUET, Jean-Yves BRIAND, Nicolas CHESNIN.

• **Commission « Communication - Culture » : Cécile GICQUIAUX, adjointe déléguée à la communication, Jocelyne PHILIPPE, adjointe déléguée à la culture**, Laurent LORJOUX, Jérôme SEIGNARD, Nathalie GRUEL, Françoise PANHELLEUX, Julien BOCÉNO, Claire-Lise PERRONNEAU, Pierre PRAT, Marie-Noëlle GERARD-KNIGHT, Chantal PERRAUD.

• **Commission « Enfance - Jeunesse - Affaires scolaires » : Cécile GICQUIAUX, adjointe déléguée**, Patrick MUELA, Jocelyne BOMPOIL, Claire-Lise PERRONNEAU, Françoise LEVRAUD, Laurent LORJOUX, Chantal PERRAUD, Nicolas CHESNIN.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal décide, par 21 voix pour et 6 abstentions, de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints comme suit :

- Maire : 50 % de l'indice de traitement brut 1015, soit 1900,74 € brut, mensuel.
- Adjoint : 20 % de l'indice de traitement brut 1015, soit 790,69 € brut, mensuel.

Total enveloppe budgétaire : 6 464,88 € brut, mensuel.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE D'UN MONTANT DE 500 000 €

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir la proposition du Crédit Agricole.

TIRAGE AU SORT DES 9 JURÉS D'ASSISES POUR 2014.

Il s'agit de Mesdames Christine Delannoy, Audrey Gicquiaud, Madeleine Lopion, Michelle Morice, Jocelyne Picard, Eveline Sochard, Josiane Thuriaud, de Messieurs Régis Chesnin et René Tobie.

Extraits du Conseil Municipal du 5 mai 2014

ENFANCE-JEUNESSE

1. Participation 2014 des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école primaire des « Petits Murins » : ces frais de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 s'élèvent à 983,93 € par élève de classe maternelle et à 333,63 € pour ceux des classes élémentaires, ces montants sont votés à l'unanimité, de même que les participations de 25,65 € par élève de classe maternelle et de 52,47 € par élève de classe élémentaire pour l'enseignement musical.

2. Participation communales 2014 aux frais de fonctionnement des écoles privées : celles-ci seront du même montant par élève que celles des « Petits Murins », soit 983,93 € pour les maternelles et 333,63 € par élève de classe élémentaire. Un avenant aux conventions sera établi.

3. Participation communale à l'enseignement musical pour l'école St Louis : Il est accordé une participation pour les 276 élèves de 33,94 € par élève, soit un total annuel de 9 367,44 € pour l'année 2013-2014.

Comme le souligne Monsieur le Maire, cette somme est jugée élevée. Il faudra à l'avenir revoir ces participations.

AFFAIRES SOCIALES

1. Créances irrécouvrables : une dette de 225,10 € est admise en non-valeur suite à la situation de surendettement d'une famille.

Madame Denigot précise que le suivi des créances et leur recouvrement se sont grandement améliorés.

FINANCES

1. Commission d'appel d'offres :

	Titulaires	Suppléants(es)
Ensemble pour Nivillac	Guy David	Jean-Yves Briand
	Jean-Claude Fréour	Yannick Bousseau
	Jean-Paul Oillac	Béatrice Denigot
	Jocelyne Philippe	Claire-Lise Perronneau
Nivillac Nouveau Cap	Pierre Prat	Yolande Ameline

2. Commission des Impôts directs : celle-ci se compose de 16 titulaires et 16 suppléants, dont 8 seront désignés par le directeur départemental des finances publiques. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune et un autre être propriétaire de bois ou de forêts lorsque la commune comporte au moins 100 ha de bois/forêts. Les 27 conseillers sont désignés plus Madame Christine Le Lann, Messieurs Bernard Haspot, Bertrand Rivalland et Jean-Pierre Bodiguel.

INTERCOMMUNALITÉ

Commissions communautaires : 12 commissions ayant chacune 1 titulaire et 1 suppléant :

- Finances, Ressources humaines et Mutualisation : Alain Guihard + Guy David
- Communication, culture et TIC : Jocelyne Philippe + Claire-Lise Perronneau
- Développement économique : Guy David + Jean-Paul Oillac
- Aménagement du territoire : Jocelyne Philippe + Claire-Lise Perronneau
- Solidarité : Béatrice Denigot + Patrick Muela
- Environnement : Jean-Claude Fréour + Isabelle Desmots
- Sports : Jérôme Seignard + Yannick Bousseau
- Chantiers d'insertion : Yolande Ameline + Gérard David
- Voirie et Travaux : Jean-Claude Fréour + Jean-Paul Oillac
- Tourisme : Pierre Prat + Marie-Noëlle Gérard-Knight
- Emploi Formation : Nathalie Gruel + Yolande Ameline
- Enfance Jeunesse : Patrick Muela + Cécile Gicquiaux

ENVIRONNEMENT

Redevance incitative, courrier du Collectif Citoyens Sud Morbihan : par ce courrier, transmis aux élus à titre d'information, le Collectif demande la remise en cause de la tarification appliquée pour la collecte des ordures ménagères, votée le 17 décembre 2013 par Arc Sud Bretagne.

Monsieur le Maire confirme qu'une remise à plat de la gestion des déchets va de soi et que Monsieur Joël Bourrigaud (Maire de St-Dolay) a accepté de mener la commission « Ordures Ménagères » sous condition de la participation active des maires des communes d'Arc Sud Bretagne.

ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

1. Pour les Rythmes scolaires : La réforme se met en place et, après plusieurs réunions avec les directeurs d'école, un projet a été élaboré, soumis à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et validé par celle-ci. Il est proposé de soumettre au Conseil d'école du 27 mai les dispositions et horaires scolaires suivants, sachant que les horaires des transports scolaires (8h55 et 16h10) ne permettent pas de mettre en place les 45 mn de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Lundi-mardi-jeudi et vendredi : temps d'enseignement de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45

Pause déjeuner de 12h à 13h30

Mercredi : temps d'enseignement de 9h à 12h

4

Un transport de l'école à la cantine de l'accueil de loisirs sera mis en place avec le mini-bus de la commune.

L'Accueil de Loisirs restera ouvert le mercredi matin pour les enfants des écoles privées, car celles-ci n'appliqueront pas la réforme dès septembre 2014.

Il est également proposé de mettre en place une aide aux devoirs le soir.

Les élus regrettent que les TAP soient ainsi transformés en garderie tout en admettant les contraintes de la réforme. Ils soulèvent également la question de la gratuité de la garderie (dont il faudra chiffrer le coût), puisque les enfants utilisant les transports scolaires sont ainsi contraints d'être en garderie 25 mn par jour.

2. Mini camps d'été 2014 de l'ALSH : le principe des 3 camps 3/6 ans à Arzal, 6/8 ans à Lauzach, 9/10 ans à Damgan et 11/17 ans à Tharon Plage et leurs tarifs sont adoptés.

AFFAIRES SOCIALES

1. Portage des repas à domicile par l'Association AMPER

Madame Béatrice Denigot indique que ce service de qualité, conventionné avec la MSA, ne remporte malheureusement pas un franc succès. Il est suggéré de mieux communiquer auprès de la population et éventuellement de revoir la convention avec la MSA. En 2014 le coût global pour la commune s'élève à 659 €.

Vos repas à domicile
Toute une équipe veille sur vous !
02 97 46 53 14
• un choix de repas copieux et équilibrés
• un service flexible, adapté à tous
• une solution complémentaire aux services d'aide à domicile
7j/7 midi et soir
AMPER - partenaire de plus de 100 communes et des professionnels médico sociaux du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine
Aide financière possible, nous consulter
Deduction fiscale de 50% sur la partie livraison en fonction de la réglementation en vigueur
AMPER - MSA Services
6 av. G^{de} Borgnis Desbordes 56000 VANNES
www.amper.asso.fr
amper.prad@msa56.msa.fr

LE MOT DU FORUM



SAISON CULTURELLE - FORUM

Nous vous invitons à l'ouverture de la saison culturelle 2014-2015 : **samedi 27 septembre dès 19h**, à l'occasion d'une soirée cabaret dans le cadre du festival « Les Terres Défrichées ».

Pour cette nouvelle saison, Le Forum accueillera notamment Amélie-les-Crayons, Titi Robin Trio ou encore Triwap, le groupe qui a fait « groover » Avignon en 2013 ! Le trio Brou-Hamon-Quimbert sera également programmé avec leur nouvelle création autour du chant traditionnel. Retrouvez toute la programmation du Forum dès le 15 juillet sur notre site Internet www.forumnivillac.fr. **La brochure de saison sera disponible dès le 18 août.**

LE MOT DE L'OPPOSITION

LE MOT DE NIVILLAC NOUVEAU CAP

L'élection en mars dernier de 5 candidats de la liste Nivillac Nouveau Cap permet de faire entendre une voix différente au sein d'un conseil où l'opposition a trop longtemps fait défaut. Le nouveau mode de scrutin voit également l'un d'entre nous, Patrick Muela, siéger parmi les 4 conseillers représentant Nivillac à la Communauté de communes.

Nous avons commencé à nous investir au sein des différentes commissions municipales, en attendant de siéger dans celles d'Arc Sud Bretagne. Bien que les commissions n'aient pas de pouvoir décisionnel, nous nous voulons force de proposition afin de faire progresser un nécessaire débat d'idées.

Nous travaillerons dans un esprit constructif dans l'intérêt unique de la population, approuvant les décisions lorsqu'elles iront dans le bon sens, et nous opposant dans le cas contraire. Ainsi, serons-nous particulièrement vigilants quant au respect de la démocratie et de la transparence.

Comme vous le savez, et malgré ce que certains laissent entendre, nous héritons d'une situation financière très délicate due à un endettement largement supérieur à la moyenne admise. Celle-ci a été cautionnée par une bonne partie des membres de la liste majoritaire, qui devra affronter ses responsabilités. Il nous faudra faire des arbitrages difficiles au niveau des investissements pour éviter autant que possible d'alourdir la pression fiscale.

Nous nous efforcerons d'être à la hauteur de la confiance que près de 38% d'entre vous nous ont accordée, et que nous remercions ici.

Dans quelques temps, nous mettrons en place un site Internet afin d'échanger avec vous et communiquer nos points de vue et idées sur la gestion municipale.

Nous vous souhaitons un bon été et vous disons à très bientôt.

Yolande AMELINE, Nicolas CHESNIN, Marie-Noëlle GÉRARD-KNIGHT, Patrick MUELA, Pierre PRAT.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.nivillac.fr

LE MOT DU POLICIER MUNICIPAL

POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES, PENSEZ A L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Afin que vous partiez en congés l'esprit libre, pensez à adopter l'Opération « Tranquillité Vacances ». La demande est facile et rapide à faire et ce service est gratuit.

Pendant votre absence, la Police municipale et la Gendarmerie Nationale effectueront des patrouilles devant votre domicile. Celles-ci seront faites à des heures différentes de façon à être plus efficaces.

Il vous suffit de remplir un formulaire que vous trouverez en Mairie ou sur le site Internet de la commune : www.nivillac.fr dans la rubrique Police Municipale.

L'opération « Voisins Vigilants » qui sera mise en place courant 2014 permettra également de prévenir et d'éviter les cambriolages. Pour ce faire, la Gendarmerie organisera des réunions d'information afin d'expliquer les modalités de fonctionnement.

CIVISME : Bruit de Voisinage

De plus en plus de personnes se plaignent de nuisances sonores provenant la plupart du temps des propriétés privées du voisinage et très rarement d'activités professionnelles.

Il peut s'agir de bruits provoqués par des travaux de bricolage, de jardinage ou provenant des animaux souvent laissés seuls dans la journée ou d'appareils diffuseurs de musique. L'affaire peut se traiter à l'amiable dans un souci de bon voisinage. Le plaignant est à même généralement de prendre contact avec son voisin et de discuter calmement du problème.

Dans le cas où le contrevenant y met de la mauvaise volonté, il pourra être fait application de la loi par un dépôt de plainte en vertu de l'article 48-2 du Code de la Santé Publique.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

LE MOT DU RAM - MULTI-ACCUEIL

Le jeudi 15 mai 2014, à l'initiative des animatrices du Ram et de l'équipe du multi accueil de Nivillac, une soixantaine d'enfants accompagnés de leur assistante maternelle et 7 enfants du multi accueil de Nivillac ont participé à une sortie au zoo de Branféré.

LE MOT DU JARDINIER



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR L'ÉTÉ :

- Le paillage au pied des plantes permet de conserver l'humidité du sol et les plantes ont besoin de moins d'arrosage.
- Le binage des massifs limite l'assèchement du sol.
- Privilégier l'arrosage le matin ou le soir, ne pas arroser sur sol chaud.
- Éviter tout traitement chimique par forte chaleur, risque de pollution pour la faune et la flore environnante (le traitement à moins d'un mètre de la berge des fossés est interdit toute l'année.).
- Tondre le gazon plus haut limite la pousse des herbes indésirables et le rend plus résistant à la sécheresse.
- Tailler les haies persistantes à cette période facilite la cicatrisation des plaies.

LE MOT DE L'ÉTAT CIVIL

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**. C'est surtout un acte citoyen.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.nivillac.fr

LE MOT DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION EMBARQUONS AVEC DYDY



1 - Coordonnées de l'association : « Embarquons avec Dydy » - Sabrina REGENT - 06 42 80 14 60

2 - Calendrier des manifestations : LOTO SOLIDARITÉ le 28 septembre 2014 organisé par l'Association « Embarquons avec Dydy »

3 - Article sur l'association :

L'association « Embarquons avec Dydy » a été créée en fin d'année 2013 dans le but d'aider financièrement Laëtitia et Franck DENIS, les parents de Dylan, demeurant à « La Hautière » en NIVILLAC.

Dylan est un enfant de quatorze ans, atteint d'une maladie génétique reconnue mais non identifiée. Cette maladie le handicape très fortement tant au niveau mental (déficiences langagières notamment) qu'au niveau physique (problèmes de mobilité qui contraignent ses parents à le déplacer en fauteuil roulant). Son état de santé s'étant fortement dégradé depuis plusieurs mois, ses parents souhaiteraient aménager leur logement afin que celui-ci soit plus fonctionnel et réponde mieux aux besoins de Dylan (chambre au rez-de-chaussée et salle de bains adaptée). Les aménagements de la maison ne pouvant être financés seulement par les parents malgré les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

Plusieurs actions ont été déjà réalisées : la troupe de théâtre de Nivillac a joué au profit de l'association et l'Amicale des boulistes lui a reversé les bénéfices d'un concours de boules. D'autres opérations sont en cours : vente de porte-clefs, récupération de portables, recyclage de journaux chez Catherine Hery au lieu dit « Le Bois Josselin » et un loto sera organisé le dimanche 28 septembre au Forum.

Des dons peuvent être adressés à :
Sabrina Régent, Association "Embarquons avec Dydy",
Le Petit Boizeul 56130 Nivillac.

Pour tous renseignements, tél au 06 42 80 14 60.

Luc PABOEUF, Secrétaire de l'association :
02 99 91 18 86 ou 06 38 65 02 61

BASKET CLUB DE LA VILAINE

La saison 2014 - 2015 reprendra en août pour les Seniors, et en septembre pour les plus jeunes. Les inscriptions ont eu lieu ce mois de juin, mais il reste encore de la place dans toutes les catégories d'âges. Les enfants, filles ou garçons, peuvent s'inscrire à partir de 5 ans.

De plus, le club recherche notamment des Seniors Filles et des Loisirs Femme, ainsi que des dirigeants afin de pérenniser la pratique du basket-ball à Nivillac.

Les nouveaux adhérents, puis les bonnes volontés, seront les bienvenus.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la présidente :

Nathalie GRUEL au 06 73 65 38 77.

Bonne saison à toutes et à tous.

LES VOIX DE L'ESTUAIRE

L'association « Les Voix de l'Estuaire », est en réalité l'expression d'une communauté qui, comme son nom l'indique, regroupe des voix des communes de l'estuaire « historique » de la Vaine : Pénestin, Camoël, Férel, La Roche Bernard, Nivillac, et en rive droite Arzal, Marzan, sans oublier Assérac et Herbignac. Anne DUHEM, chef de chœur, étend ses ailes également de Missillac, Péaule, La Chapelle Launay... jusqu'à La Baule !

« Les Voix de l'Estuaire » sont toujours heureuses de produire des concerts ou de réaliser des animations, à l'invitation de communes, d'établissements pour personnes âgées ou d'associations à but humanitaire. Cela a été le cas pour Nivillac pour l'UTL et pour l'EHPAD.

Envie d'essayer sa voix ? Il suffit de venir à la répétition du lundi soir à 20 h à la Salle polyvalente, derrière la Mairie de Camoël, après un petit coup de fil à la chef de chœur (02 56 24 90 44). Le co-voiturage est devenue une pratique naturelle.

ASSOCIATION AR'IMAGES

Le Festival photographique 2014 « AMBIANCES PORTUAIRES » dévoilera ses images le 14 juillet et jusqu'à la mi-octobre sur les espaces publics. Le long des quais, des ruelles et des places de La Roche Bernard, les fameux « tripodes » de bois d'Ar'images offrent aux visiteurs une quarantaine de grands tirages. Les photographes amateurs ont capté les ambiances dans les ports industriels de Bretagne, dont l'accès est aujourd'hui très difficile. Les scènes vécues sur le port de commerce de La Roche Bernard il y a cent ans sont révolues...

En écho, les enfants de l'École Primaire de St Cry (Nivillac) exposent les pêle-mêle de leurs photos, résultats de la collaboration avec Ar'images, sur le thème « Mon quotidien ». Leurs regards et leur technique sont parfois étonnants !

ASSOCIATION AMITIÉ SAINTE-MARIE

Changement de Président : M. Guy PERION.

LE RUGBY CLUB DU PAYS MUZILLACAIS PREND UN 2^e ENVOL !

La construction de vestiaires et l'aménagement des deux terrains de rugby ont été financés par la Communauté de communes Arc Sud Bretagne (soutenue par des aides du Conseil Général et du Centre National pour le Développement du Sport).

Cet équipement permet de développer et d'encourager la pratique sportive en mettant à la disposition des licenciés et des entraîneurs des équipements adaptés à leur pratique.

Le club espère ainsi développer les différents groupes : 5/14, cadets, juniors, seniors, loisirs....

Les élus d'Arc Sud Bretagne inaugureront ce nouveau site lors d'un week-end festif les 30 et 31 août (tournois des jeunes, rencontres de rugby féminin, match seniors..... diverses animations : musique, lâcher de ballons.....).

Vous souhaitez accompagner le RCPM dans ses projets, jouer ou encadrer, faites-vous connaître !

Tous renseignements sur rcpmuzillacais.com ou au 06 86 66 05 42



CALENDRIER DES FÊTES

ADN (Association Danses Nivillacoises)

Pour les inscriptions 2014/2015 au cours de danses (Breton, entraînement salon et jazz à partir de 4 ans)
Tél. 06 77 32 12 91.

FÊTE DE LA MUSIQUE

La prochaine fête de la Musique aura lieu le 28 juin prochain dès 19 h, au Forum.
L'entrée est libre et gratuite.
Bar et restauration sur place.

FÊTE DES BATTAGES

Elle aura lieu le dimanche 27 juillet sur le site du bois Lourmois (derrière la maison de l'enfance) organisée par la GNDB et FCBV.

MANIFESTATION AU FORUM

Le 27/09 : Ouverture de la saison culturelle et inauguration Festival « Les Terres Défrichées ».
Concert familial et jeune public de Vincent Malone « Le roi des papas ».
Le 28/09 : Loto Association Embarquons avec Dydy.
Le 05/10 : Loto ADMR.
Le 01/10 : Repas Club de l'amitié.

Le 11/10 : Spectacle Amélie-les-Crayons.

Le 17/10 : Spectacle TRIWAP, co-organisé avec Le Forum et l'association « Les Terres Défrichées ».

Retrouvez toute la programmation culturelle du Forum sur www.forumnivillac.fr.

Séance sur grand écran à 15h et 20h30.

Découvrez le monde et la mosaïque des peuples :



- Vendredi 10 octobre 2014 : Islande, Pays de feu et de glace
- Vendredi 21 novembre 2014 : La Louisiane, Un souvenir de France
- Vendredi 12 décembre 2014 : Le Népal-Mustang, Royaume perdu de l'Himalaya
- Vendredi 23 janvier 2015 : L'Indonésie Aventures et rencontres
- Vendredi 27 février 2015 : Russie éternelle De Moscou à Saint-Petersbourg
- Vendredi 13 mars 2015 : La Provence

ARC SUD BRETAGNE - LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

André PAJOLEC, réélu à la présidence de la Communauté de Communes

- 1^{er} vice président : Bruno LE BORGNE, adjoint à la Mairie de La Roche-Bernard - Commission Communication, Culture et TIC
- 2^e vice président : Michel CRIAUD, adjoint à la Mairie de Muzillac - Commission Développement économique
- 3^e vice président : Alain GUIHARD, Maire de Nivillac - Commission Aménagement du Territoire
- 4^e vice-président : Christian DROUAL, Maire de Péaule - Commission Solidarités
- 5^e vice-président : Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay - Commission Environnement



- 6^e vice-président : Bernard AUDRAN, Maire d'Ambon - Commission Sports
- 7^e vice-président : Jean Marie LABESSE, Maire de Damgan - Commission Tourisme
- 8^e vice-président : Patrick BEILLON, Maire de Noyal-Muzillac - Commission Voirie et Travaux
- 9^e vice-président : Denis LE RALLE, Maire de Marzan - Commission Chantiers d'insertion
- 10^e vice-président : Bertrand ROBERDEL, Adjoint à la Mairie de Billiers - Commission Enfance Jeunesse
- 11^e vice-président : Gérard GUILLOTIN, Maire de Le Guerno - Commission Emploi Formation

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.nivillac.fr

ARC SUD BRETAGNE - DÉCHETS : LE COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Que couvre le montant de votre facture ?



- des taxes : 10% TVA et autres
- dépenses de collecte et de traitement des emballages, du verre et papier : 20%
- dépenses de gestion des déchetteries et des plateformes de déchets verts : 20%
- dépenses de collecte : 25% + de traitement : 25% des ordures ménagères

Renseignements : service Environnement d'Arc Sud Bretagne : environnement@arcsudbretagne.fr, tél : 0 800 743 359

ARC SUD BRETAGNE - METTEZ DU PEPS DANS VOTRE COMMERCE !

Les élus de la Communauté de Communes donnent un coup de pouce aux commerçants et artisans des centres villes de La Roche-Bernard et de Nivillac. Un objectif : soutenir l'attractivité des commerces de proximité...

Cette opération lancée au mois de mai comprend un dispositif d'aide financière pour les projets de rénovation, d'amélioration et de modernisation des commerces (vitrines, aménagements intérieurs). Il s'adresse aux commerçants, artisans et chefs d'entreprises de services de proximité (à l'exception de certaines catégories d'activité telles que les banques, les agences d'assurances, les agences immobilières, les professions libérales, etc.).

La Communauté de Communes peut financer jusqu'à 30% de l'investissement éligible (plafonné à 30 000 € HT), soit une aide qui peut aller jusqu'à 9 000 €.

Pour tout renseignement ou projet, prenez contact avec : Fanny Gheerbrant, Animatrice

Commerce et Artisanat - Par mail : f.gheerbrant@arcsudbretagne.fr ou tél. : 02 97 41 46 26



ARC SUD BRETAGNE - TRANSPORT SCOLAIRE - RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015

	Montant annuel	Montant 1 ^{er} trimestre
Plein tarif (1 ou 2 enfants)	129 €/enfant	43 €/enfant
3 enfants ou +	101 €/enfant	43 €/enfant
Enfant scolarisé hors secteur scolaire avec dérogation	159 €/enfant	53 €/enfant
Enfant scolarisé hors secteur sans dérogation	Abonnement annuel : 320 € ou Mensuel 32 €	

2 possibilités pour récupérer sa carte ou sa vignette de transport scolaire :

- **Par courrier :** adressez à la Communauté de Communes, une demande écrite précisant le nom de l'enfant, accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, une photo pour les nouveaux inscrits. Pour les familles qui bénéficient du tarif réduit (à partir de 3 enfants utilisant les transports scolaires), joindre les photocopies de toutes les cartes de transport scolaire.



- **Lors des permanences :**

Date	Commune	Lieu de permanence	Horaires
19 août	La Roche-Bernard	Communauté de communes	9h à 12h et 13h30 à 16h30
26 août	Saint-Dolay	Salle polyvalente	9h à 12h
27 août	La Roche-Bernard	Communauté de communes	9h à 12h et 13h30 à 16h30

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.nivillac.fr